

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Date d'impression 07/02/2025

Date de création 02/02/2015

Numéro de révision 4.7
Date de révision 31/12/2024

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ /DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : K NATE 2
Code produit : 0768G
UFI: 2UC3-T093-D004-G2N4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Graisse.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
REGUS Gare de Lyon
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237
75570 PARIS Cedex 12
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail: fratech@nch.com
Site internet: www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Irritation oculaire: Catégorie 2
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f)).
Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Notes
LUBRICATING OILS	74869-22-0	278-012-2	01-2119495601-36	25 - < 50	-	L
Benzenesulfonic acid, C10-13- (linear)alkyl derivs., calcium salt	1335202-81-7	932-231-6	01-2119560592-37	1 - < 3	Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	

Aquatic Chronic 3
(H412)

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

EU notes

Note L - La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des mesures de premiers secours****Conseils généraux**

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Sensibilisation**

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins**

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Utilisez avec précaution, les éclaboussures peuvent rendre les surfaces glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Lors de l'utilisation d'un chiffon pour essuyer de petites fuites, éliminer ce dernier de manière à éviter tout risque d'incendie.

Méthodes de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Lubricating Oils : TWA (8hrs): 5mg/m³ / STEL(15mins):10mg/m³.

DNEL (niveau dérivé sans effet)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL
LUBRICATING OILS	general population workers general population workers workers	oral dermal inhalation inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects	0.74 mg/kg bw/day 0.97 mg/kg bw/day 1.19 mg/m ³ 2.73 mg/m ³ 5.58 mg/m ³

PNEC (concentration prévisible sans effet)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - PNEC	EU - REACH (1907/2006) - PNEC
LUBRICATING OILS	food chain	9.33 mg/kg food

DNEL

General Population = Population générale

Workers = Travailleurs

Oral = Orale

Inhalation = Inhalation

Dermal = Cutanée

Long term exposure - systemic effects = exposition à long terme - effets systémiques

acute/short term exposure - local effects = exposition aiguë/à court terme - effets locaux

bw/day = poids corporel/jour

PNEC

Freshwater = Eau douce

marine water = au de mer

freshwater (intermittent releases) = eau douce (libération intermittente)

food chain = chaîne alimentaire

sediment (freshwater) = sédiments (eau douce)

sediment (marine water) = sédiments (eau de mer)

sewage treatment = traitement des eaux usées

soil = sol

food = aliment

sediment dw = sédiments poids sec

soil dw = sédiments poids sec

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

Protection respiratoire

Si un brouillard est susceptible de se former, porter une protection respiratoire. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants en néoprène (0.4 mm). Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Vert foncé
Odeur	Distillats de pétrole
État physique	Graisse
pH	Non applicable.
Point d'éclair	> 220 °C
Densité	1.05
Viscosité	Visqueux
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Température d'auto-inflammabilité	> 300 °C
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	> 250 °C
Point/intervalle de fusion	Non applicable.
Limites d'inflammation dans l'air en %	Non applicable.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	< 0.01 kPa (20°C)
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible
Teneur en COV	0
NLGI	2
Point de goutte	> 290 °C

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
LUBRICATING OILS	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 20 mg/L (Rat)

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2 Informations sur les autres dangers

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Informations sur le produit**

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	Toxique pour les poissons	Crustacés	Toxique pour les algues
LUBRICATING OILS	LC50 > 5000 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité sont spécifiques de / des substances. Il n'y a pas de données disponibles pour ce mélange sur sa dégradation et sur sa persistance dans l'environnement ou sa biodégradation par un autre procédé tel que l'oxydation ou l'hydrolyse.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés**

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Vider les restes. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Recycler selon la législation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

12 01 12* déchets de cires et de graisses

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

Non classé pour le transport de matières dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Tableaux des maladies professionnelles :

Nom chimique	RG
LUBRICATING OILS	RG 36

Classification allemande WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H315 - Provoque une irritation cutanée. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Préparé par AP

Date de création 02/02/2015

Date de révision 31/12/2024

Résumé des révisions

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 8 9 16

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité